

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/11/2022

Dossier complet le :

30/11/2022

N° d'enregistrement :

F09322P360

1. Intitulé du projet

Projets agrivoltaiques de Cavaillon (ombrières photovoltaïques au-dessus de cultures arboricoles)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CAVAILLON ENERGIES SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

NALBANTOGLU Can (Président de la société)

RCS / SIRET

9 1 4 | 8 9 0 | 4 8 8 | 0 0 0 | 1 0

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation d'ombrières photovoltaïques pour une puissance égale ou supérieure à 300 kWc
39.a Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'ombrières photovoltaïques au-dessus de plusieurs zones de cultures arboricoles :

- La zone 1 (Z1) est équipée avec des structures fixes sur une surface de 16 265 m² (emprise effective de la projection verticale des panneaux au sol + emprise des ouvrages)

- La zone 2 (Z2) est équipée avec des structures fixes sur une surface de 23 670 m² (emprise effective de la projection verticale des panneaux au sol + emprise des ouvrages)

Les projets envisagés sur ces deux zones représentent une emprise cumulée totale de 39 935 m² et sont détaillés dans la note de synthèse jointe en Annexe 7.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ces projets est de mettre en œuvre la pertinence des ombrières photovoltaïques pour la protection de plantations de pommiers et de poiriers.

Rendements, qualité des fruits, consommation d'eau et résilience aux aléas climatiques seront les principales caractéristiques apportées aux plantations.

Le but est de démontrer les synergies possibles entre production d'électricité et production agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ces projets d'installation d'ombrières photovoltaïques nécessiteront une phase travaux de quelques mois (3 à 4 mois maximum).

Ils se situent sur deux parcelles qui font aujourd'hui l'objet de cultures arboricoles (plantations de pommiers) et maraîchères (plantations temporaires de butternuts et de courges).

La construction de ces projets est prévue de manière concomitante à l'arrachage des cultures arrivant en fin de vie pour replanter de nouveaux pieds de pommiers et de poiriers sur les différentes zones.

Les fondations seront assurées par des pieux battus, il n'y a donc pas d'artificialisation des sols.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les cultures arboricoles seront exploitées sous les ombrières photovoltaïques qui auront un rôle de protection contre les aléas climatiques.

Pendant cette période, les ombrières photovoltaïques produiront de l'électricité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- hauteur jusqu'à la base des panneaux solaires :	4 m
- distance inter-rangées (entre chaque poteau) :	3,6 m
- surface totale recouverte par les panneaux solaires (au-dessus des cultures) et les ouvrages :	39 935 m ² (16 265 + 23 670)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Les Iscles du Temple"
84300 CAVAILLON

Zone 1 : parcelle BD 1

Zone 2 : parcelle BD 307

Coordonnées géographiques¹ Long. 05°00'49"981 Lat. 43°51'04"003

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les projets sont en dehors de toute ZNIEFF de type I ou II. Les ZNIEFF les plus proches sont les suivantes : - ZNIEFF de type 1 : « La Basse durance, des iscles du temple aux iscles du loup » à l'ouest ; - ZNIEFF de type 2 : « la Basse durance » à l'ouest, « Le Calavon » au nord et « Colline Saint-Jacques de Cavaillon » au sud-est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont : - le Pont aqueduc de la Canau à plus de 1,7 km à l'est ; - la Chapelle Ermitage Saint Jacques à plus de 2,1 km au sud-est.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux zones sont concernées par le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) de la Durance (en aléa modéré) - approuvé et opposable aux tiers.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets sont situés à proximité des sites Natura 2000 suivants : - "La Durance" en tant que ZPS et ZSC à l'ouest des deux zones ; - "Le Calavon et l'Enchrème" en tant que ZSC au nord des deux zones.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts sur les espèces déterminantes (à l'origine du classement en ZNIEFF) liées à la Durance et au Calavon sont négligeables voire nuls. (voir explications dans la note de synthèse en annexe 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de sa surface, de la présence de parcelles plus favorables aux alentours, et de la barrière écologique de la voie ferrée, l'incidence est considérée comme négligeable. L'incidence des projets photovoltaïques sur les oiseaux et chiroptères en migration est estimée négligeable également. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone de projet. Les incidences sur les habitats naturels ayant servi à la désignation des ZSC sont donc nulles. (voir explications dans la note de synthèse en annexe 7)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la vocation agricole des terrains et les cultures arboricoles seront préservées dans le cadre du projet. Les ombrières photovoltaïques seront installées au-dessus des arbres et au moment du renouvellement des plantations pour éviter toute coupe.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (PPRI de la Durance) Voir note de synthèse en annexe 7.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances sonores, très ponctuelles, liées à la phase chantier sont envisagées (trafic, déchargement et montage du matériel). Mais celles-ci seront minimales par rapport à celles déjà existantes avec l'activité agricole ou liées au passage des TGV à proximité immédiate du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet agrivoltaïque n'engendrera aucune covisibilité ou visibilité depuis des éléments patrimoniaux (voir note de synthèse en annexe 7).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations agrivoltaïques visent à protéger l'agriculture des aléas climatiques et donc à améliorer la qualité et les rendements de l'exploitation arboricole. L'activité agricole est maintenue sur les deux zones de projet. L'usage du sol également.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. chapitre 4. Impacts sur l'Environnement dans la note de synthèse fournie en Annexe 7.

Au terme de l'exploitation du parc photovoltaïque, un démantèlement complet de l'installation sera assuré par les opérations suivantes :

- Le démontage des tables de support, enlèvement des pieux battus ;
- Le retrait des locaux techniques (transformateurs et postes de livraison) ;
- L'évacuation des réseaux câblés, démontage et retrait des câbles et des gaines ;

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale en raison de son absence d'impact sur le milieu :

- l'emprise du projet est inférieure à 40 000 m² et se situe en dehors des zonages réglementaires environnementaux les plus sensibles (Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2)
- les aspects paysagers environnant sont également préservés de part la localisation des zones et les nombreux masques végétaux aux alentours.

L'objectif du projet est de préserver l'activité agricole sur la parcelle.

La note détaillée jointe en annexe 7 explique les aspects positifs liés à ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Une note de synthèse détaillée de ce projet est jointe en Annexe 7.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montpellier

le, 24/11/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus






Demande d'examen cas par cas - Projet agriPV de Cavillon

Final Audit Report

2022-11-29

Created:	2022-11-24
By:	Sophie Legentil (Sophie.Legentil@baywa-re.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAAdND_5TJVHGDzOhdJnh6z_tZ_H2snhhFc

"Demande d'examen cas par cas - Projet agriPV de Cavillon" History

-  Document created by Sophie Legentil (Sophie.Legentil@baywa-re.fr)
2022-11-24 - 3:04:05 PM GMT
-  Document emailed to Can Nalbantoglu (can.nalbantoglu@baywa-re.fr) for signature
2022-11-24 - 3:04:52 PM GMT
-  Email viewed by Can Nalbantoglu (can.nalbantoglu@baywa-re.fr)
2022-11-24 - 3:05:17 PM GMT
-  Document e-signed by Can Nalbantoglu (can.nalbantoglu@baywa-re.fr)
Signature Date: 2022-11-29 - 7:44:39 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2022-11-29 - 7:44:39 PM GMT